

**Allocution de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil National de Suivi de la Décentralisation
(CNSD)**

Dr Komi Selom KLASSOU

**A l'occasion de la 4^e réunion du Conseil National de Suivi de la Décentralisation
(CNSD)**

Thème : Faire le point sur l'évolution du processus de décentralisation en cours

Tsévié, le mardi 20 février 2018

Monsieur le Vice Président du CNDS

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,

**Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Suivi de la
Décentralisation,**

Madame la Vice Présidente de l'Assemblée Nationale,

**Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et Représentants des
Organisations internationales,**

Chers partenaires techniques et financiers,

Mesdames et Messieurs les Représentants des partis politiques,

Messieurs les Officiers supérieurs,

Monsieur le Préfet de Zio,

Messieurs les préfets,

Monsieur le Président de la Délégation spéciales de la commune de Tsévié,

**Messieurs les Présidents des Délégations Spéciales des communes et des
préfectures,**

Vénérables Chefs traditionnels, garant de nos us et coutumes,

Mesdames et Messieurs les Représentants du Conseil national du patronat,

**Mesdames et Messieurs les représentants de la Chambre de commerce et
d'industrie du Togo,**

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs les professionnels des médias,

Chers participants,

A la suite de ceux qui m'ont précédé, je voudrais, à mon tour, souhaiter la cordiale bienvenue à chacun et à chacune d'entre vous qui avez fait le déplacement de Tsévié. Je profite également de cette opportunité pour saluer votre engagement à répondre toujours nombreux à tous les rendez-vous qui permettent aux membres du CNSD que vous êtes d'apporter vos précieuses contributions en vue de faire bouger les lignes vers l'effectivité de la gouvernance locale dans notre pays.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National de Suivi de la Décentralisation, avant de rentrer dans le vif du sujet, permettez-moi, en ce 51^e jour de l'année nouvelle 2018, de vous souhaiter nos meilleurs vœux de santé, de paix profonde et de prospérité. De manière spécifique, je souhaite que la ferme volonté affichée par le Gouvernement sous le leadership du Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé à faire aboutir le processus de la décentralisation conjuguée aux efforts déployés par vous-mêmes du Conseil National de Suivi de la Décentralisation soient couronnés par la tenue effective des élections locales cette année. D'ailleurs, la pluie de ce matin augure de très bonnes perspectives en la matière.

Pour y parvenir, il nous faut marquer une pause, faire le point sur l'évolution du processus participatif engagé depuis quelques temps et fixer le dernier cap.

Dans cet ordre d'idées, le CNDS est un cadre incubateur où, membres du gouvernement, partenaires techniques et financiers, acteurs de développement, leaders de communautés à la base, secteurs privés, société civile se retrouvent pour échanger, passer aux peignes fins tous les acquis et envisager d'autres perspectives toujours dans le but de parfaire notre processus.

Ne dit-on pas, à l'instar d'Alexis Tocqueville que « **Il y a plus de lumière et de sagesse dans beaucoup d'hommes réunis que dans un seul** » ? C'est la raison de notre rencontre de ce jour qui a pour objet de partager les informations relatives aux textes de lois et textes réglementaires élaborés jusqu'à ce jour, bien entendu dans une approche participative et inclusive. Ces textes juridiques, à n'en point douter, constituent les fondamentaux c'est-à-dire le socle d'un processus qui veut se donner toutes les chances d'un aboutissement heureux et bien maîtrisé par les citoyens acteurs.

Vous êtes les témoins et acteurs privilégiés de ce processus au regard du rôle primordial que joue le Conseil National de Suivi de la Décentralisation qui amende, enrichit et valide les projets de textes avant leur formalisation. Soyez-en remerciés.

**Mesdames et Messieurs,
Chers participants**

La constitution de la I^{ve} République en vigueur dans son titre XII intitulé : **des collectivités territoriales et de la chefferie traditionnelle** » stipule clairement au niveau de l'article 141 que : « *La république togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale.*

Ces collectivités territoriales sont : les communes, les préfectures et les régions.

Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi.

Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus aux suffrages universel, dans les conditions prévues par la loi » fin de citation.

Aussi, la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 portant modification de la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, structurée en neuf titres et articulée en 338 articles a-t-elle consacré l'organisation territoriale du pays en commune, préfecture et région.

Dans le but de créer les conditions pour une gouvernance locale inclusive et durable, cette loi a apporté davantage de précisions au concept de **décentralisation qui du reste, est un mode de gouvernance qui rapproche le processus de décision des citoyens, suscite leur implication et favorise l'émergence d'une démocratie de proximité**. La récente relecture de ladite loi a le mérite de mettre l'accent sur des principes fondamentaux dont : la participation des citoyens à la gestion des affaires locales, les compétences des collectivités locales, la coopération entre les collectivités locales, l'organisation financière des collectivités, le fonds d'appui aux dites collectivités, le mandat des élus locaux et j'en passe.

Dans le strict respect de la hiérarchisation des textes de loi, les décrets n°2017-141/PR du 20 décembre 2017 et n°2017-144/PR du 22 décembre 2017 découlant de la loi susmentionnée ont respectivement fixé le ressort territorial et chef-lieu des 116 communes en **application de l'article 2 de la loi n°2017-008 du 29 juin 2017, portant création des communes**.

Le tout récent texte réglementaire à savoir le décret adopté en Conseil des ministres le 1^{er} février 2018 en application d'une part, de la loi n°2018-003 du 31 janvier 2018 portant modification de la loi n°2017-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales et d'autre part de la loi n°2017-008 du 29 juin 2017, portant création des communes, vient préciser le nombre de conseillers et le nombre d'adjoints au maire par commune.

En effet au regard de ce décret, près de 1500 élus locaux tireront leur épingle du jeu à l'issue des élections locales, transparentes, équitables et démocratiques qui seront organisées au moment venu.

Ce pas supplémentaire et déterminant qui vient d'être posé, corrobore la détermination du Chef de l'Etat qui s'est toujours inscrit dans l'action et la responsabilité disait lors de ses vœux à la nation le 03 janvier 2018, je cite : « ...**L'aboutissement du processus de décentralisation permettra aux collectivités territoriales de se doter de représentants élus à l'issue de consultations locales attendues avec impatience. C'est une excellente occasion pour les nombreux talents, jeunes, femmes et**

hommes de qualité de se mettre au service de leurs communautés respectives et de la nation toute entière en prenant en main la démocratie et la gouvernance à la base » fin de citation.

Comme vous le voyez, le Gouvernement sous le leadership du Président de la République a affiché sa ferme volonté de faire aboutir le processus de décentralisation en engageant une transformation structurelle nécessaire pour améliorer de manière significative la qualité de vie des populations et pour assurer un développement durable.

**Mesdames et Messieurs,
Chers participants**

Dans cette dynamique prometteuse, comment ne pas remercier Dieu Tout-Puissant d'avoir permis l'ouverture du dialogue inter-togolais hier entre les différents acteurs politiques de notre pays.

C'est le lieu pour moi d'adresser notre admiration et gratitude au Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, **pour son courage politique et pour la lucidité et la sérénité** avec lesquels il conduit notre pays depuis toujours et particulièrement durant la période de mouvements sociopolitiques.

Nos profondes et déférentes grâces vont à **Son Excellence Monsieur Nana Addo Dankwa Akufo-Addo** Président de la République du Ghana pour la facilitation très doigtée avec laquelle il concilie les points de vue des différents acteurs au dialogue. C'est une contribution significative et à la fois un indicateur de garantie qui nous amène davantage vers la concrétisation de la décentralisation.

Chers membres du CNSD, œuvrons toutes et tous pour l'encrage de la paix et la concorde nationale sans lesquelles aucune œuvre humaine viable et durable n'est possible.

Je vous remercie